

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 29 JANVIER 2025

Procès-verbal

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le Mercredi 29 janvier 2025, à la mairie de Bessières, 29 place du Souvenir, BESSIÈRES (31660), sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le mercredi 22 janvier 2025. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation de la séance.

Ordre du jour :

- **2025-001 AFFAIRES GÉNÉRALES** : Adoption du procès-verbal de la séance du mercredi 10 décembre 2024
- Compte rendu des délégations du Conseil au Maire
- **2025-002 FINANCES** : Débat d'orientation budgétaire 2025

Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Maire – Madame Christel RIVIERE – Madame Carole LAVAL – Monsieur Frédéric BONNAFOUS – Madame Françoise OLIVE – Monsieur Anthony BLOYET – Madame Alexia SANCHEZ – Monsieur Julien COLOMBIES, adjoint(e)s au Maire.

Madame Véronique ANDREU – Monsieur Gérard CIBRAY – Monsieur Pierre ESTRYPEAU – Monsieur Michel FALCONNET - Madame Nathalie HERRANZ – Monsieur Benjamin HUC, conseillers(ères) municipaux.

Arrivée de Monsieur CONTE Jean Charles à 19 heures 28

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Aïli HAMDANI à Monsieur Cédric MAUREL

Absente excusée :

Madame Sylvie BUIGUES

Absents :

Monsieur Bernard BERINGUIER - Monsieur Jérôme BRIÈRE — Monsieur Alexandre CHATAIGNER - Madame Élisabeth CORDEIRO – Monsieur Ludovic DARENGOSSE - Madame Mylène MONCERET - Monsieur Benoît MUNOZ – Madame Marie-Hélène PEREZ – Madame Émilie PEZET - Monsieur Bastien YERLES MONCERET

Secrétaire de séance : Françoise OLIVE.

M. le Maire déclare la séance ouverte à 19 heures et procède à l'appel.

M. le Maire propose à Françoise OLIVE d'être nommée secrétaire de séance.

2025-001 AFFAIRES GÉNÉRALES : Adoption du procès-verbal de la séance du mercredi 10 décembre 2024
--

Rapporteur : Monsieur le Maire

ADOpte

Votants : 15	Abstentions : 0	Exprimés : 15	Pour : 15	Contre : 0
--------------	-----------------	---------------	-----------	------------

Le procès-verbal de la séance en date du mercredi 10 décembre 2024 est adopté à l'unanimité.

**ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **ARRÊTE** le procès-verbal de la séance du mercredi 10 décembre 2024 ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire ou à l'un de ses représentant(e)s pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces, actes et avenants s'y rapportant ;
- **MENTIONNE** que la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Information sur les décisions du Maire (article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales)

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales et à la délibération du Conseil municipal en date du 23 mai 2020 modifiée le 21 janvier 2021, lui accordant la délégation dans les formes prévues à l'article précité, Monsieur le Maire rend compte des décisions listées dans la présente délibération.

- Décision n° 2024-46 en date du 28 novembre 2024 portant décision budgétaire modificative portant virement de crédit de chapitre à chapitre sur le budget principal de la Commune ;

Arrivée de Monsieur CONTE Jean Charles à 19 heures 28

2025-002 FINANCES : Débat d'orientation budgétaire 2025
--

Rapporteur : Monsieur le Maire

ADOpte

Votants : 16	Abstentions : 0	Exprimés : 16	Pour : 16	Contre : 0
--------------	-----------------	---------------	-----------	------------

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2312-1, L.3312-1 et L.4312-1 ;

Monsieur le Maire donne la parole à Madame RODRIGUEZ, Directrice des Finances qui présente le débat d'orientation budgétaire.

Monsieur le Maire présente les éléments qui caractérisent la situation actuelle et procède ensuite à une analyse des perspectives d'évolution financière et budgétaire de la commune.

Présentation du rapport d'orientation budgétaire (ROB) en annexe.

**ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **PREND ACTE** du rapport d'orientation budgétaire de la commune pour l'année 2025 annexé à la présente délibération et présenté en séance ;
- **CONSTATE** que le débat d'orientation budgétaire a eu lieu ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer les formalités concernant la transmission, la mise à disposition du public et la publication du rapport exposé ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire ou à son représentant(e) pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces et avenants s'y rapportant ;
- **MENTIONNE** que la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Monsieur le Maire clôture la séance à 20 heures.

**Le Maire,
Cédric MAUREL**

**La secrétaire de séance,
Françoise OLIVE**